

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 415

présenté par

M. Descoeur, M. Hetzel, Mme Frédérique Meunier et M. Bony

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE ARTICLE 12 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.